FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE
FONDS COMMUN DE TITRISATION A COMPARTIMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
EUROTITRISATION
12, rue James Watt, Immeuble LE SPALLIS, Bâtiment A/B – 7ème étage
93200 Saint-Denis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds Commun de Titrisation à compartiment FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à compartiment à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences sur les portefeuilles du fonds et la valeur de recouvrement des actifs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	***Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques***
Les principaux risques de ce fonds commun de titrisation concernent : - l'existence et la valorisation des créances et autres actifs de titrisation de son portefeuille. - l'allocation des revenus au passif de financement. Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces actifs de titrisation peut entrainer une anomalie dans les états financiers. Nous avons donc considéré que ces risques constitué les points clés de notre audit et nous avons concentré nos travaux sur ces sujets.	
Valorisation des créances et autres actifs de titrisation La valorisation de créances et autres actifs de titrisations détenues par le fonds et les dépréciations potentielles repose sur l'appréciation du risque de crédit sur ces actifs de titrisation. La prise en compte du risque de crédit pourrait être une source d'erreur matérielle. La valeur des créances est enregistrée au bilan au nominal avec une dépréciation le cas échéant. Les règles d'évaluation de ces créances sont décrites	Nous avons vérifié que la valorisation des créances prenait en compte les dépréciations nécessaires dans les comptes dans le cas où l'analyse du risque de crédit indiquait une perte de valeur des instruments. Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des créances. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.

dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	
Existence des créances Les créances en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du fonds. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces créances fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du fonds. L'existence de ces créances constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des créances du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le fonds entre les créances qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.
Attribution des revenus au passif de financement L'attribution des revenus au passif de financement constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'attribution des revenus aux parts et aux obligations en contrôlant la répartition entre les porteurs. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des obligations légales et règlementaires appelle l'observation suivante de notre part :

Au 30 juin 2021, nous formulions les mentions suivantes dans nos opinions sur les rapports de revue limités des compartiments suivants :

COMPARTIMENT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE V 2020-1

Sur la base de notre examen limité, la conformité des états financiers, au regard des principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans les notes annexes, au 30 juin 2021 appelle de notre part l'observation suivante :
A la date d'établissement de notre rapport d'examen limité, le dépositaire et la société de gestion n'étaient pas en mesure de nous communiquer une certification des parts C émises par l'OT et composant le passif de ce dernier. Dans ce contexte nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce poste des états financiers.

COMPARTIMENT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE RV MASTER

Sur la base de notre examen limité, la conformité des états financiers, au regard des principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans les notes annexes, au 30 juin 2021 appelle de notre part l'observation suivante :
A la date d'établissement de notre rapport d'examen limité, le dépositaire et la société de gestion n'étaient pas en mesure de nous communiquer une certification des parts émises par l'OT et composant le passif de ce dernier. Dans ce contexte nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce poste des états financiers.

Au 31 décembre 2021, une certification des parts émises par l'OT pour ces compartiments nous a été communiquée et les mentions ainsi formulées ne trouvent plus à s'appliquer.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du fonds constitué sous forme de fonds commun de titrisation à compartiment FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE par la société de gestion en date du 11/09/2020.

Au 31 décembre 2021, notre cabinet était dans la 2ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai d'obtention et d'exploitation de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Amaury Couplez

2022.10.17 16:11:35 +0200

FCT CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE Compartiment CARS ALLIANCE AUTO LEASE FRANCE MASTER

Fonds Commun de Titrisation

Articles L.214-167 à L214-175, L.214-180 à L214-186 et R.214-217 à R214-235 du Code Monétaire et Financier

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Du 01-01-2021 au 31-12-2021

EUROTITRISATION
Société de Gestion

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Dépositaire

LES ETATS FINANCIERS

Le Fonds Commun de Titrisation **Cars Alliance Auto Leases France** a été constitué le 21 octobre 2020, à l'initiative de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – dépositaire, et d'EUROTITRISATION - société de gestion.

Le deuxième compartiment Master a été constitué le 27 octobre 2020.

Le 27/10/2020, le compartiment a acquis 105 508,00 séries de créances auprès de la société DIAC. Ces créances résultent de contrat de leasing de prêts automobiles à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Les créances, et tous droits accessoires, ont été transférés au compartiment pour un montant total de euros 532 806 139,82 euros, après application d'un discount de 260 645,41 euros.

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 pèse maintenant fortement sur l'activité économique. En date d'établissement du rapport annuel nous n'identifions pas de situation ayant une incidence significative sur l'information contenue dans ce rapport. Il n'est toutefois pas possible d'estimer à date l'impact précis de la crise sur les perspectives du fonds.

INVENTAIRE DE L'ACTIF

1. INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES CREANCES TITRISEES ET DES TITRES FINANCIERS TITRISES

Au 31-12-2021, le total du portefeuille de créances du compartiment Master s'élève à 131 675,00 créances, pour un encours nominal de 685 709 978,61 euros, avec une décote d'un montant de 308 446,99 euros.

Les intérêts courus non échus des créances s'élèvent à 2 357 120,28 euros et sont enregistrés à l'actif du compartiment en créances rattachées.

2. MONTANT ET REPARTITION DE LA TRESORERIE

Au 31-12-2021, la trésorerie du compartiment Master s'élève à 59 643 225,05 euros.
Au 31-12-2021, aucun placement de trésorerie n'est effectué.

Les comptes bancaires sont des comptes rémunérés et peuvent subir des intérêts négatifs.

Au 31-12-2021, aucun intérêt couru négatif n'a été comptabilisé.

REPARTITION DE LA TRESORERIE AU 31-12-2021 :

Comptes bancaires	Solde du compte	Opération		Echéance
		Principal	Intérêts courus	
Issuer Collection Account	52 689 756,67	0,00	0,00	
General Reserve Account	6 855 000,00	0,00	0,00	
Revolving Account	98 468,38	0,00	0,00	
Commingling Reserve Account	0,00			
Performance Reserve Account				
Totaux	**59 643 225,05**	**0,00**	**0,00**	

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

Le compte rendu d'activité au 31-12-2021 est publié conformément à l'instruction de l'AMF n° 2011-01 prise en application des dispositions du Règlement général de l'AMF relatives aux organismes de titrisation, et au Règlement du Fonds Commun de Titrisation **Cars Alliance Auto Leases France.**

Les comptes du Compartiment **Cars Alliance Auto Leases France Master** sont présentés, conformément au Règlement n° 2016-02 du 11 mars 2016 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.

Le fonctionnement du Fonds est décrit dans la note d'information disponible auprès du dépositaire et de la société de gestion.

En application de l'article L 823-20 (§2°) du code de commerce, la société de gestion assurant les fonctions d'administration du compartiment ne juge pas opportun de doter ce dernier d'un comité spécialisé, pour les raisons suivantes :

- L'ensemble des fonctions du comité spécialisé, définies à l'article L.823-19 du code de commerce sont remplies au sein de la société de gestion, par le groupe de Direction, les fonctions de contrôle interne et l'équipe en charge de la gestion du compartiment.

- Dans le cadre de la gouvernance du compartiment, aucun autre organe n'a de compétences similaires.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement				
Créances titrisées	**690 471 128**	**- 2 712 476**	**687 758 652**	**617 034 389**
Crédit immobilier résidentiel				
Crédit immobilier commercial				
Crédit à la consommation				
Créances commerciales (y.c. affacturage, dealer floorplan)				
Crédit aux entreprises				
Loyers (location simple, crédit bail)	688 422 454	- 2 712 476	685 709 979	616 641 775
Autres crédits d'établissements financiers			-	-
Créances fiscales et sociales				
Autres				
Compte de surcote - décote	- 308 447		- 308 447	- 304 496
Créances rattachées	2 357 120		2 357 120	697 110
Titres financiers titrisés	-	-	-	-
Autres actifs de titrisation	-	-	-	-
Actifs venant en garantie de titrisation synthétique				
Actifs venant en garantie des contrats transférant des risques d'assurance			-	-
Actifs de titrisation	**690 471 128**	**- 2 712 476**	**687 758 652**	**617 034 389**
Titres financiers	-	-	-	-
Créances représentatives des opérations temporaires sur titres			-	-
Créances représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)			-	-
Créances représentatives des opérations sur instruments financiers à terme			-	-
Disponibilités	**59 643 225**		**59 643 225**	**46 405 407**
Autres actifs financiers	**59 643 225**	**-**	**59 643 225**	**46 405 407**
Autres actifs	**56 650**	**-**	**56 650**	**16 917**
TOTAL ACTIF	**750 171 003**	**- 2 712 476**	**747 458 527**	**663 456 713**

2. BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Parts ordinaires	**184 867**	**121 807**
Parts spécifiques		
Titres de créances	**685 854 588**	**616 723 164**
Titres de créances subordonnées		
Emprunts		
Emprunts subordonnées		
I. Opérations de financement	**686 039 455**	**616 844 971**
Résultats des exercices antérieurs	926 263	-
Résultat de l'exercice	2 616 010	926 263
II. Réserves et résultat de l'exercice	**3 542 273**	**926 263**
Passifs liés aux contrats constituant des instruments financiers à terme		
Passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance		
III. Passifs de titrisation	**-**	**-**
IV. Provisions	**-**	**-**
Dettes représentatives des opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)	5 083 000	5 329 000
Dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme		
Autres dettes auprès des établissements de crédit		
V. Autres passifs financiers	**5 083 000**	**5 329 000**
VI. Autres passifs	**52 793 799**	**40 356 479**
VII. TOTAL PASSIF = I + II + III + IV + V + VI	**747 458 527**	**663 456 713**

3. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENT HORS BILAN	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de couverture sur actifs de titrisation par nature d'actifs titrisés		
Opérations de couverture sur les actifs et passifs financiers		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		
Garanties données		
Garanties reçues		

** Il n'y a pas de hors bilan sur ce compartiment.*

4. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION	31/12/2021	31/12/2020
Revenus nets des créances	**28 746 241**	**4 507 987**
Intérêts et autres revenus	28 507 677	4 472 883
Amortissement de la surcote - décote	238 564	35 105
Coût du risque	**- 2 442 357**	**- 270 119**
Dotation et reprises de dépréciations y compris sur créances cédées	- 2 442 357	- 270 119
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Récupération sur créances irrécouvrables		
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	**-**	**-**
Utilisation des mécanismes de garantie		
Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers	-	-
Coût des garanties des créances		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des créances	**-**	**-**
Prix de cession	-	-
Valeur brute comptable des créances cédées	-	-
Frais attachés aux créances	**- 3 586 891**	**- 489 462**
A. Opérations sur créances titrisées	**22 716 993**	**3 748 407**
Revenus nets des titres financiers titrisés	**-**	**-**
Intérêts et autres revenus		
Amortissement de la surcote - décote		
Coût du risque	**-**	**-**
Dotation et reprises de dépréciations y compris sur titres financiers titrisés cédés		
Perte sur titres financiers titrisés irrécouvrables		
Récupération surtitres financiers titrisés irrécouvrables		
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	**-**	**-**
Utilisation des mécanismes de garantie		
Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers		
Coût des garanties des titres financiers titrisés		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des titres financiers titrisés	**-**	**-**
Prix de cession		
Valeur brute comptable des titres financiers titrisés cédés		
Frais attachés aux titres financiers titrisés		
B. Opérations sur titres financiers titrisées	**-**	**-**
Revenus net sur les actifs de titrisation		
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats constitants des IFT		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des contrats financiers constituant des instruments financiers à terme		
Frais attachés aux contrats financiers constituant des instruments financiers à terme		
C. Opérations sur titrisations synthétiques	**-**	**-**
Revenus net sur les actifs de titrisation		
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des opérations sur contrats transférant des risques d'assurance		
Frais attachés aux opérations sur contrats transférant des risques d'assurance		
D. Opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	**-**	**-**
I. Résultat des opérations sur actifs et passifs de titrisation (A+B+C+D)	**22 716 993**	**3 748 407**

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers nets sur titres financiers	-	-
Intérêts et autres revenus	-	-
Résultat de cession		
Dotations et reprises de dépréciations		
Commission		
Résultat net des autres placements de trésorerie		
Résultat net sur opérations de pensions, acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat des opérations sur instruments financiers à terme « en position ouverte isolée »		
Frais sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers		
II. Résultat des opérations sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers	-	-
Coût des parts	**- 7 512 356**	**- 908 852**
Charges financières des parts +/- amortissement de la décote ou surcote	- 7 512 356	- 908 852
Charges financières des parts spécifiques +/- amortissement de la décote ou surcote		
Charges financières des autres types de parts +/- amortissement de la décote ou surcote		
Frais attachés		
Frais bancaires	-	-
E. Résultat des opérations sur parts émises	**- 7 512 356**	**- 908 852**
Coût des émissions des titres de créances	**- 12 184 836**	**- 1 866 684**
Intérêts et commissions	- 12 184 836	- 1 866 684
+/- amortissement de la décote ou surcote		
Coût des émissions des autres emprunts	-	-
+/- amortissement de la décote ou surcote		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Frais attachés		
F. Résultat des opérations sur financement	**- 12 184 836**	**- 1 866 684**
G. Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
III. Résultat des opérations sur parts émises et financements assimilés	**- 19 697 192**	**- 2 775 536**
Frais de gestion de l'organisme de titrisation	**- 403 791**	**- 46 609**
Rémunération de la société de gestion et divers	- 403 791	- 46 609
Autres impôts et taxes		
IV. Résultat des frais de gestion	**- 403 791**	**- 46 609**
V. Impôt sur les sociétés (pour les sociétés de titrisation)	-	-
VI. Résultat net de l'exercice (I+II+III+IV+V)	**2 616 010**	**926 263**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du compartiment **Master** sont présentés conformément au Règlement n° 2016-02 du 11 mars 2016 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.

1.1 Description des dispositions du règlement de l'organisme de titrisation qui ont une influence sur les modes de comptabilisation

1.1.1 Modalité de classement des actifs dans les actifs titrisés ou autres actifs financiers

a. Actifs titrisés

Le Compartiment acquiert mensuellement des créances résultant de contrats de leasing prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

A chaque date d'information, après réception des fichiers transmis par le recouvreur, la société de gestion effectue la sélection des créances éligibles au financement, conformément aux critères d'éligibilité prévus dans le règlement du Fonds.
Les créances acquises par le Fonds Commun de Titrisation sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

b. Autres actifs financiers

DISPONIBILITES

Ce poste est constitué du solde comptable des comptes numéraires ouverts au nom du compartiment auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

TITRES FINANCIERS

Le compartiment est autorisé à effectuer des placements, selon les dispositions prévues par la documentation.

Il n'y a pas de titres financiers dans la comptabilité du compartiment.

1.1.2 Modalité de classement des emprunts dans les opérations de financements ou en autres passifs financiers

Conformément au règlement du FCT Cars alliance auto leases France, le Compartiment Master n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

1.1.3 Titrisation synthétique et contrats transférant des risques d'assurances

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de contrats transférant des risques d'assurances dans le Compartiment.

1.2 Modalités d'affectation aux différentes catégories des frais de gestion

Les différentes commissions sont :

- Commission de Recouvrement
- Commission de Gestion
- Commission de l'Agent Payeur Principal
- Teneur de registre
- Commission Calculation Agent
- Commission de l'Agent de listing
- Commission de la Banque de règlement
- Commission du Dépositaire
- Commission des Agences de notation
- Commission du Data protect agent
- European DataWarehouse
- Commission Agent des sûretés
- Contribution AMF
- INSEE
- Honoraires du commissaire aux comptes

Les provisions des frais calculés à chaque date d'arrêté, participent à la formation du solde de liquidation.

1.3 Actifs de titrisation

a. Modalités d'amortissement des surcotes / décotes des créances, titres financiers titrisés et autres actifs titrisés

La décote s'amortira au prorata et pari passu de l'amortissement des créances.

b. Le cas échéant, description des critères retenus pour comptabiliser les " créances nées " en " créances futures "

Les créances futures sont des créances qui résultent d'un acte à intervenir, les créances nées résultent d'un acte déjà intervenu, que le montant et la date d'exigibilité de ces créances soient ou non encore déterminés.

Dans ce Fonds, les créances acquises résultent de contrats de prêts, ces créances rentrent donc dans la catégorie des créances nées.

c. Conditions des amortissements des actifs titrisés

Les amortissements des créances sont déterminés par le recouvreur suivant les sommes en principal collectées auprès des emprunteurs conformément au tableau d'amortissement et sont contrôlés par la société de gestion.

d. Conditions des intérêts des actifs titrisés

Les créances produisent des intérêts à taux nominal fixe.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le compte de résultat, ils sont enregistrés en « revenus nets de créances ».

e. Modalités de déclassement des créances saines en " créances douteuses ou litigieuses " ou en " créances irrécouvrables "

Les créances contentieuses (defaulted receivables) sont :

- Toutes les créances dont le montant demeure partiellement ou totalement impayés après sa date d'échéance, où dont le montant est supérieur ou égal à trois acomptes prévisionnels.
- les créances classées en clients douteux, radié par le recouvreur
- les créances provenant des clients insolvables.
- concernant des véhicules dont la possession a été récupérée par le servicer

f. Modalités d'identification et de constatation des dépréciations des actifs titrisés (notamment événements et circonstances qui conduisent à comptabiliser ou reprendre des dépréciations)

Les créances contentieuses font l'objet d'une dépréciation. Les provisions et reprises de cette dépréciation sont réalisées de manière qu'elle soit ajustée à la valeur nominale du stock.

Les créances sont provisionnées à 100 % dans les comptes du compartiment pour toutes les créances :

- éligibles impayées
- contentieuses
- contentieuses impayées

A chaque date d'arrêté mensuel, la provision des stocks de ces créances est ajustée.
Les mouvements de dotation et reprise participent à la formation du compte de résultat.

Les pertes sur les créances contentieuses sont portées en charge et contribuent à la formation du compte de résultat. Les stocks de créances impayés (saines et contentieuses) sont déclarés par le recouvreur.
En cas de variation positive de ces stocks, celle-ci est restituée au cédant.
Si la variation est négative, le Fonds commun de titrisation appel cette variation auprès du cédant.

g. Description des conséquences des résiliations des contrats de crédit-bail ou des non-levées probables de l'option d'achat

Les conséquences, des résiliations de contrats de crédit-bail ou des non levées de l'option d'achat, peuvent être la reclassification de la créance en Valeur résiduelle ou le passage en perte.

h. Modalités de détermination de la valeur actuelle des actifs titrisés

Le financement des créances s'effectue à la valeur nominale de l'actif, la valeur actuelle n'est donc pas déterminée.

1.4 Passif - Opérations de financement

a. Modalité de fonctionnement des opérations de financement

Les obligations seniors, les obligations subordonnées et les parts résiduelles sont comptabilisés à leur valeur nominale et enregistrées séparément au passif du bilan. Toute différence éventuelle, positive ou négative, entre le prix d'émission et la valeur nominale des obligations doit être inscrite au passif du bilan. Les surcotes / décotes sont amorties au même rythme que l'amortissement des obligations.

Les obligations sont émises par Série et sont enregistrées à leur valeur nominale au passif du bilan.

Les parts résiduelles recevront le boni de liquidation à la liquidation du compartiment.

b. Modalités d'amortissement des titres de créances et emprunts

TITRES DE CREANCES

Durant la période de revolving, les titres de créances peuvent s'amortir progressivement à chaque date de paiement, ainsi qu'en période d'amortissement.

L'amortissement des titres de créances négociables seniors suit le rythme d'amortissement des créances, et est déterminé conformément à la documentation du compartiment.

Les titres de créances négociables subordonnées s'amortissent à partir de la date de paiement où les titres de créances seniors sont totalement amortis.

EMPRUNTS

Conformément au règlement, le compartiment Master n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

c. Modalités d'amortissement des parts

Les parts résiduelles s'amortissent au plus tard à la date maturité légale finale conformément et sous réserve de l'observation de la priorité des paiements.

d. Description et suivi des parts et des titres de créances émis en distinguant ceux émis à l'origine et ceux émis ultérieurement

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

A la date de constitution, le compartiment a émis :

- 4 740,00 titres de créances négociables seniors A d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros,
- 589,00 titres de créances négociables subordonnées B d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros,
- 2 parts résiduelles d'un nominal unitaire de 150,00 euros.

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS ULTERIEUREMENT

Le compartiment peut émettre des titres de créances supplémentaires, selon les dispositions prévues dans la documentation.

Le détail des titres de créances négociables seniors, des titres de créances négociables subordonnées et des parts, émises postérieurement à la constitution est disponible au point 2.6.a et 2.7.

e. Information sur la rémunération des parts et/ou des titres de créances et des méthodes d'évaluation retenues pour l'estimation des intérêts courus

La rémunération des obligations seniors A est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).
Les intérêts courus des obligations seniors A sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Le taux fixe applicable au senior A est de : **1,75%.**

La rémunération des obligations subordonnées B est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations subordonnées B, du capital restant dû des obligations subordonnées B à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Les intérêts courus des obligations subordonnées B sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations subordonnées B, du capital restant dû des obligations subordonnées B à la date de calcul précédente et du

nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par 365 ou 366 (selon l'année).

Le taux fixe applicable au senior B est de : **3,00%.**

La rémunération des parts résiduelles est égale à l'excédent de trésorerie disponible (hors réserve et base de rechargement), une fois tous les paiements effectués à une date de paiement donnée.

Les intérêts courus des parts résiduelles sont égaux au montant de la rémunération des parts résiduelles payée à la date de paiement suivant la date d'arrêté, multiplié par nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par le nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt et la date d'arrêté.

f. Description des modalités de mise en œuvre des mécanismes de garantie inhérents aux parts et/ ou aux titres de créances

Les mécanismes de garantie sont :

- La **priorité des paiements** aux porteurs des obligations subordonnées sur les obligations subordonnées et les parts résiduelles.
- La constitution d'une **réserve générale** dans les comptes du compartiment. Le montant de la réserve déposée par le Cédant à la constitution est de 5 329 000,00 euros et représentait 1 % de l'encours des obligations A et B.
- **Commingling Réserve :** prévue pour couvrir le risque relatif au transfert des sommes reçues par le recouvreur au compartiment.
- **Performance réserve :** prévue pour couvrir le risque relatif au paiement de tout montant, lors du déclenchement du trigger du vendeur, vis-à-vis du compartiment.

Ces réserves sont calculées et ajustées.

1.5 Passif- Titrisation synthétique et transférant des risques d'assurance

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

1.6 Autres actifs / passifs

a. Modalités d'amortissement des frais d'établissement

Le compartiment n'a constaté aucun frais d'établissement.

b. Description des règles et méthodes comptables relatives aux titres financiers

Il n'y a pas de titres financiers dans le compartiment.

c. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations temporaires sur titres

Il n'y a pas d'opérations temporaires dans les comptes du compartiment.

d. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme

Il n'y a pas d'opérations sur instruments financiers dans la comptabilité du compartiment.

e. Modalités de comptabilisation des actifs issus des sûretés et ou garanties

Le compartiment n'a pas comptabilisé d'actifs issus des sûretés et ou garanties.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET HORS BILAN

2.1 Informations relatives aux Créances titrisées

DESCRIPTIF DES CREANCES ACQUISES

Encours total des créances au 31-12-2021 :

	CRD des créances	Provision sur Créances	CRD Net des créances	% du total
Créances Eligibles	685 709 978,61	-	685 709 978,61	100,00%
Créances Eligibles Impayées	199 034,58	- 199 034,58	-	0,00%
Créances Contentieuses	2 212 983,39	- 2 212 983,39	-	0,00%
Créances Contentieuses Impayées	300 457,89	- 300 457,89	-	0,00%
Total des créances	**688 422 454,47**	**- 2 712 475,86**	**685 709 978,61**	**100,00%**

Encours des surcotes au 31-12-2021 :

Decote	CRD de fin de période	%
Discount "Ledger" sur créances vivantes	308 446,99	0,045%
Encours au 31/12/2021	**308 446,99**	**0,045%**

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE, DE TAUX ET DE CONTREPARTIE

- **Risque de change**

Tous les flux étant libellés en euros, le compartiment n'est pas soumis au risque de change.

- **Risque de taux**

L'actif du fonds étant composé de créances portant intérêts à taux fixe et les parts à une marge fixe, le compartiment n'est donc pas exposé à un risque de taux.

- **Risque de contrepartie**

Le Compartiment est soumis au risque de non-recouvrement. Ce risque est couvert par les garanties inhérentes aux créances acquises (détaillées dans le point 2.1.d).

Le compartiment est soumis au risque de défaillance du recouvreur, afin de garantir le transfert des collectes reçues au compartiment, un **Compte d'Affectation Spéciale** a été mis en place afin de couvrir le risque relatif au transfert des sommes reçues par le recouvreur au compartiment.

Afin de garantir le paiement des collectes dues au compartiment, en atténuant le risque de non-paiement, dû au fait que les sommes dues au compartiment sont momentanément au crédit des livres bancaires du recouvreur, une réserve est constituée et déposée sur le compte du compartiment « **Commingling Reserve Account** » lorsque le rating du recouvreur n'atteint plus la notation satisfaisante au regard du « Commingling Reserve Rating Condition » défini dans la documentation du compartiment.

Au 31-12-2021, cette réserve n'a pas été dotée.

a. Inventaire des créances titrisés par catégorie (créances par nature, en isolant si créances futures) en décrivant les variations entre N-1 et N, et en donnant l'état des échéances restant à courir

VARIATION DES CREANCES TITRISEES :

	Encours au 31/12/2020	Acquisition	Collectes	Rachat	Passages en contentieux	**Encours au 31/12/2021**
Créances éligibles	**616 641 774,67**	388 520 198,75	-305 967 759,96	-9 371 891,45	-4 112 343,40	**685 709 978,61**
Créances impayées	**140 971,65**				58 062,93	**199 034,58**
Créances contentieuses	**117 186,48**	-763 677,61	-47 903,70	-1 204 965,18	4 112 343,40	**2 212 983,39**
Créances impayées contentieuses	**11 960,86**				288 497,03	**300 457,89**

VARIATION DES DEPRECIATIONS :

Créances par catégories	**Solde N-1**	**Dotations**	**Reprises**	**Solde N**
Créances éligibles impayées	140 971,65	164 443,75	- 106 380,82	199 034,58
Créances contentieuses	117 186,48	2 095 796,91	-	2 212 983,39
Créances contentieuses impayées	11 960,86	288 497,03	-	300 457,89

ECHEANCES RESTANT A COURIR :

Months brackets	Total			
	Lease Discounted Balance (EUR)	Lease Discounted Balance (%)	Number of Auto Leases Contracts	Number of Auto Leases Contracts
[12 ; 18[	-	0,00%	-	0,00%
[18 ; 24[	-	0,00%	-	0,00%
[24 ; 30[	1 182 486,75	0,17%	448,00	0,34%
[30 ; 36[	38 998,57	0,01%	13,00	0,01%
[36 ; 42[	45 676 817,77	6,66%	11 196,00	8,50%
[42 ; 48[	155 963,23	0,02%	29,00	0,02%
[48 ; 54[	449 889 023,29	65,64%	83 754,00	63,61%
[54 ; 60[	139 876,85	0,02%	29,00	0,02%
[60 ; 66[	188 318 365,16	27,48%	36 206,00	27,50%
Total	**685 401 531,62**	**100,00%**	**131 675,00**	**100,00%**

b. Concernant, les créances nées : évaluation des risques apparus au cours de la période et comparaison avec les garanties existantes

Au 31-12-2021, l'encours des créances en défaut est de 2 712 475,86 euros. Ces créances sont provisionnées à 100% dans la comptabilité du fonds.

c. Analyse de l'évolution des créances sur la période

Le fonds commun de titrisation peut acquérir de nouvelles créances auprès du cédant, dans le cadre de rechargements, dans les conditions prévues par le Règlement.

La période de référence de rechargement des nouvelles créances est la production du mois m-1 du cédant.

Le rapport transmis par le recouvreur communique le montant des remboursements et le montant des reclassements pour chaque créance.

d. Description de la nature et montant des autres garanties reçues (garantie externe, etc)

Le Compartiment bénéficie des garanties de toute natures attachés aux créances (hypothèque, dépôt, clause de réserve de propriété, gage automobile), ainsi que des garanties données par le cédant quant à la nature des créances cédées au compartiment et notamment concernant les critères d'éligibilité des créances.

Risque de non-recouvrement des créances

Les créances sont provisionnées à 100 % dans les comptes du compartiment pour toutes les créances :

- éligibles impayées
- contentieuses
- contentieuses impayées

A chaque date d'arrêté mensuel, la provision des stocks de ces créances est ajustée et les mouvements de dotation et reprise participent à la formation du résultat.
Les pertes sur les créances contentieuses sont portées en charge et contribuent à la formation du résultat.

Les stocks de créances impayés (saines et contentieuses) sont déclarés par le recouvreur.
En cas de variation positive de ces stocks, celle-ci est restituée au cédant. Si la variation est négative, le Fonds commun de titrisation appel cette variation auprès du cédant.
Le risque de non-recouvrement des créances est donc supporté par le cédant des créances.

2.2 Titres financiers titrisés

DESCRIPTIF DES TITRES ACQUIS :

Il n'y a pas de titres financiers titrisés dans le compartiment.

2.3 Actifs venant en garantie de titrisation synthétique

Il n'y a pas de titrisation synthétique dans le compartiment.

2.4 Actifs venant en garantie des contrats transférant un risque d'assurance

Il n'y a pas de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

2.5 Passif/ Nature et variation des instruments émis dans les fonds de titrisation

	Montant N-1	Augmentation	Diminution	Montant N
Obligations Seniors A	**548 866 665,00**	**1 493 500 000,00**	**1 432 300 000,00**	**610 092 369,59**
Valeur nominale	548 600 000,00	1 493 500 000,00	1 432 300 000,00	609 800 000,00
Compte de surcote/décote	N/A	N/A	N/A	N/A
Dettes rattachées	266 665,00			292 369,59
Obligations Subordonnée B	**67 856 498,88**	**859 400 000,00**	**851 500 000,00**	**75 762 218,07**
Valeur nominale	67 800 000,00	859 400 000,00	851 500 000,00	75 700 000,00
Compte de surcote/décote	N/A	N/A	N/A	N/A
Dettes rattachées	56 498,88			62 218,07
Parts rediduelles	**121 807,13**	**300,00**	**0,00**	**184 867,33**
Valeur nominale	300,00	300,00	0,00	300,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	121 507,13			184 567,33
Total	**616 844 971,01**	**2 352 900 300,00**	**2 283 800 000,00**	**686 039 455,00**

2.6 Passif/ Parts émises dans les fonds de titrisation

a. Description et suivi des parts émises en distinguant celles émises à l'origine et les celles émises ultérieurement

PARTS EMISES A LA CONSTITUTION

	Parts Résiduelles
Nombre d'obligations	2
Nominal unitaire	150,00 €
Montant nominal total	**300,00 €**
Taux d'intérêt	Excess Cash
Paiement des intérêts	Mensuel
Maturité finale	21/10/2038
Notation Moody's	NA
Notation DBRS	NA
Cotation	NA

SUIVI DES PARTS EMISES

Aucune part n'a été émise postérieurement à la constitution.

b. Analyse de la variation des différents types de parts (ordinaires, spécifiques) entre N-1 et N

Il n'y a pas eu de variation de parts au cours de l'exercice 2020.

c. Détail des mécanismes de garantie et le cas échéant les modalités de mise en œuvre

Les garanties relatives aux parts sont détaillées dans le point 1.4.f.

d. Détail des intérêts versés au cours de l'exercice

Parts Residuelles

Date de paiement	Intérêts versés
21/01/2021	376 672,11
22/02/2021	461 003,93
22/03/2021	629 041,57
21/04/2021	609 873,67
21/05/2021	629 969,69
21/06/2021	880 570,45
21/07/2021	529 511,25
23/08/2021	454 461,01
21/09/2021	934 477,28
21/10/2021	614 302,47
22/11/2021	616 751,49
21/12/2021	712 660,79
Total	**7 449 295,71**

2.7 Passif titres de créances

TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

	Obligations Seniors	Obligations subord
	A	**B**
Nombre d'obligations	4 740	589
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Montant nominal total	**474 000 000,00 €**	**58 900 000,00 €**
Taux d'intérêt	Taux fixe 1,75%	Taux fixe 3,00%
Paiement des intérêts	Mensuel	Mensuel
Maturité finale	21/10/2038	21/10/2038
Notation Moody's	AAA(sf)	NA
Notation DBRS	AAA(sf)	NA
Cotation	Luxembourg	NA

SUIVI DES TITRES DE CREANCES

	Obligations Seniors	Obligations subord
	A	**B**
Nombre d'obligations	5 486	678
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Encours au 31/12/2020	**548 600 000,00 €**	**67 800 000,00 €**
ICNE au 31/12/2020	266 665	56 499

DETAIL DES MECANISMES DE GARANTIE ET LE CAS ECHEANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les garanties relatives aux obligations sont détaillées dans le point 1.4.f.

DETAIL DES INTERETS VERSES AU COURS DE L'EXERCICE

	Obligations Seniors A	Obligations Subordonnée B
Date de paiement	**Intérêts versés**	**Intérêts versés**
21/01/2021	814 671,00	172 598,46
22/02/2021	857 924,64	181 739,91
22/03/2021	741 999,75	157 185,62
21/04/2021	804 353,28	170 633,36
21/05/2021	820 463,36	174 085,48
21/06/2021	857 446,47	181 920,06
21/07/2021	816 435,84	173 345,74
23/08/2021	917 043,12	195 014,37
21/09/2021	822 421,60	174 956,24
21/10/2021	843 765,44	179 510,24
22/11/2021	898 120,68	190 945,26
21/12/2021	830 207,84	176 624,76
TOTAL	**10 024 853,02**	**2 128 559,50**

2.8 Passif/ emprunts

Conformément au règlement, le compartiment n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

2.9 Passif/ Passifs de titrisation liés aux contrats constituants des instruments financiers à terme et aux contrats transférant des risques d'assurance

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le compartiment.

2.10 Autres titres financiers

Au 31-12-2021, le compartiment ne possède pas de titres financiers.

2.11 Créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres

Le compartiment n'a pas de créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres.

2.12 Créances/dettes représentatives des garanties

Au 31-12-2021, conformément au règlement du fonds, la réserve générale est constituée dans les comptes du compartiment.

Reserve	Montant
General Reserve Account	6 855 000,00
Commingling Reserve Account	-
Performance Reserve Account	-

2.13 Instruments financiers à terme

Il n'y a pas de titre financier à terme dans ce compartiment.

2.14 Passifs financiers

a. Détail du poste " dettes " en fonction de la nature des dettes et indication du montant des dettes rattachées

Au 31-12-2021, le montant du poste « dettes » est nul.

2.15 Autres actifs / passifs

a. Informations sur les actifs reçus en vertu de l'exercice de garanties

Aucune garantie n'a été activée au cours de l'exercice.

b. Détail des autres actifs et passifs, si significatifs

Au 31-12-2021, les autres passifs sont composés des sommes reçues au cours du mois de décembre 2021, au titre de la collecte et attente d'affectation, du compte d'attente, d'une dette en faveur du cédant, ainsi que des charges à payer.

Elements	Montant
Compte de collecte - Cédant	52 689 456,67
Charges à payer fees	104 342,55
Compte d'attente	0,00
TOTAL	**52 793 799,22**

2.16 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie		Totaux
Disponibilités à l'ouverture	***A***	**46 405 406,97**
Flux de trésorerie net provenant des actifs de titrisation	***B***	**- 35 846 987,92**
Intérêts perçus sur créances	+	26 847 667,11
Principal perçu sur créances	+	329 312 161,93
Recouvrement des créances antérieurement passées en charges	+	-
Créances acquises	-	- 388 273 919,28
Cessions de créances	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Intérêts et dividendes reçus sur autres actifs de titrisation	+	-
Principal reçu sur autres actifs de titrisation	+	-
Autres titres financiers titrisés acquis	-	-
Cessions des autres actifs titrisés	+	-
Flux sur opérations sur titrisation synthétique	+/-	-
Flux sur opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	+/-	-
Frais d'administration des actifs de titrisation	-	- 3 486 897,68
Autres recettes	+	-
Autres dépenses	-	- 246 000,00
		-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	***C***	**49 497 291,77**
Emission de parts	+	-
Remboursement de parts	-	-
Intérêts versés sur parts	-	- 7 449 295,71
Augmentation de capital	+	-
Réduction de capital	-	-
Distribution de dividende	-	-
Frais d'émission et de publicité des parts et actions	-	-
Emission des titres de créances	+	2 352 900 000,00
Remboursement des titres de créances	-	- 2 283 800 000,00
Intérêts versés sur titres de créances	+	- 12 153 412,52
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Emission d'emprunts	+	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédits	+	-
Coût des émissions de titres de créances et emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations sur placement net de trésorerie et sur autres instruments financiers	***D***	**-**
Acquisition de titres financiers	-	-
Cession de titres financiers	+	-
Intérêts perçus sur titres financiers	+	-
Frais sur titres financiers	-	-
Flux sur opérations temporaires sur titres	+/-	-
Flux sur opérations de garantie	+/-	-
Flux sur les opérations sur instruments financiers à terme	+/-	-
Emission d'emprunts auprès des établissements de crédit	+	-
Remboursement d'emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Flux net de trésorerie sur opérations de gestion	***E***	**-**
Frais de gestion de l'organisme de titrisation		-
Flux de trésorerie provenant des opérations exceptionnelles	***F***	**- 412 485,76**
Impôt sur les sociétés pour les sociétés de titrisation		- 412 485,76
Variation nette des disponibilités de l'exercice	***B+C+D+E+F***	**13 237 818,09**
Disponibilité à la clôture	***A+ B+C+D+E+F***	**59 643 225,06**

2.17 Informations au titre des opérations réalisées entre entreprises liées

A l'exception des transactions relevant de la gestion courante du compartiment Master et qui sont prévues par son règlement, aucune transaction n'est intervenue entre le Compartiment et sa société de gestion.

Aucune transaction n'est intervenue entre les sociétés gérées par la société de gestion et le compartiment Master.

2.18 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations supplémentaires.